QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : CONTESCOURT-CASTRES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

LL'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages et des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Tous les habitants peuvent consommer l'eau mais elle est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

B: Eau de qualité convenable

A: Eau de bonne qualité

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 00644X0062 - PUITS TERRINETS VALLÉE DE LA SOMME. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (CASTRES, CONTESCOURT), soit 312 personnes. Le responsable des installations est : « CA DU SAINT-QUENTINOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CA DU SAINT-QUENTINOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de prélèvements : 4 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances . Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de

la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 28,3 mg/L Valeur maxi: 40,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Dépassement ponctuel de la limite

réglementaire

Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 50 %

Nombre de substances recherchées : 377 Valeur maxi: 1,21 microgramme/L (chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s): 4 substance(s)

non-conformes

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques

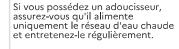


Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,167 mg/L Valeur maxi: 0,237 mg/L







Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L page 16 pages 18 microgramme/L pages 18 microgramme/L pages 19 microgramme/ de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 5,42 microgramme/L Valeur maxi: 7,7 microgramme/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 27,2 °f Valeur maxi: 38,8 °f

Édité le 13/09/2024 UDI 002001719

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale de l'Aisne - 556 Avenue Willy Brandt, 59777, Euralille